Algues vertes : l'État responsable de la prolifération

La cour administrative d'appel de Nantes le condamne pour son inefficacité dans la lutte contre l'invasion de ces algues, à l'origine de la mort d'un cheval, sur une plage des Côtes-d'Armor.

Dans le feuilleton des algues vertes, la page qui s'est écrite hier, à la cour administrative d'appel de Nantes, a fait son effet dans les Côtes-d'Armor, département très touché. L'État est finalement condamné pour ne pas avoir su juguler l'épidémie d'algues vertes sur le littoral.

Saisi après la mort d'un cheval qui traversait une vasière sur la plage de Saint-Michel-en-Grève (Côtes-d'Armor), le 28 juillet 2009, le tribunal établit clairement la responsabilité de l'hydrogène sulfuré dégagé par les algues dans le décès de l'animal.

Et celle de l'État **« en raison de ses carences à mettre en œuvre de manière suffisamment efficace les règles nationales et européennes relatives à la protection des eaux contre les pollutions d'origine agricole, qui sont la cause principale des marées vertes »**.

Ouest-France

Denis Baulier, président de Bretagne Terres d'eau pure.

La portée de ce verdict est tout juste atténuée par **« l'imprudence du cavalier »** pointée par le tribunal : il estime que Vincent Petit s'était rendu avec sa monture à un endroit **« particulièrement exposé à la présence d'algues vertes »** en dépit d'un panneau de mise en garde. La cour a donc condamné l'État à indemniser le préjudice subi par le cavalier à 2 200 €, au lieu des 31 600 € demandés.

Ce jugement, aux antipodes de celui rendu en première instance, se dessinait dès l'audience du 1er juillet, dans les conclusions du rapporteur public. Cinq ans que les défenseurs de l'environnement attendaient une telle décision.

Un millier de plaintes

« Elle va apporter de l'eau au moulin des juges parisiens, estime Denis Baulier, propriétaire d'un centre équestre à Penvénan (Côtes-d'Armor), en première ligne dans la lutte contre les algues vertes. **D'abord dans le dossier Thierry Morfoisse (le chauffeur retrouvé mort le 22 juillet 2009 alors qu'il déchargeait des algues vertes en décomposition à Binic). Au Pôle santé du parquet de Paris, aussi, où se trouvent depuis cinq ans un millier de plaintes contre X déposées par des particuliers à l'automne 2009. »**

Président de Bretagne Terres d'eau pure, il dénonce depuis trente ans l'inaction de l'État : **« La France est condamnée régulièrement pour ses teneurs excessives en nitrate mais notre eau est toujours d'aussi piètre qualité. » « Les marées vertes doivent cesser ! Elles sont incompatibles avec la protection de la santé publique, l'économie maritime et touristique et la préservation du cadre de vie des habitants »**, a commenté Jean-François Piquot, d'Eau et rivières.

Céline MARTIN.

Le cidre, « patrimoine de la France »

Cette reconnaissance sera inscrite dans la loi sur l'agriculture dont l'examen s'est achevé, hier soir, en 2e lecture, au Sénat.

« Le fruit que partagèrent Adam et Ève, c'est la pomme ! », s'est exclamé Jean-Claude Lenoir, vendredi, au Sénat, lors de l'examen en 2e lecture de la loi sur l'agriculture. La petite histoire ne dit pas si cet argument a fait mouche. Mais le discours du sénateur de l'Orne a convaincu ses collègues d'inscrire **« le cidre et le poiré comme faisant partie du patrimoine culturel, gastronomique et paysager de la France »**, au même titre que les boissons spiritueuses, les bières issues des traditions locales et les vins.

L'amendement du sénateur Lenoir n'a fait que rétablir celui adopté, il y a quelques jours, par l'Assemblée nationale, à l'initiative du député UDI de Fougères, Thierry Benoît. Mais, sous l'influence du lobby du vin, il avait été enlevé en arrivant au Sénat. Les élus des régions viticoles voulaient voir reconnaître au seul vin cette spécificité culturelle.

« Le cidre et le poiré, moins alcoolisés que le vin, marquent pourtant des points à l'exportation », rappelle Jean-Claude Lenoir. **« Il n'y a pas de protection liée à cette inscription. C'est une reconnaissance pour toute la filière »**, précise Thierry Benoît.

Stéphane Geufroi

La consommation de cidre en France est de 5,4 litres par an et par ménage.

L'interprofession du cidre (Unicid), qui réunit 10 000 producteurs de fruits à cidre et 500 cidriers, compte bien profiter de ce « label France » pour doper les ventes de cidre et poiré à l'étranger. **« C'est bon pour l'image. Un gros plus pour l'export, même si dans les rayons pétillants, on profitait déjà de la bonne image du champagne français »**, rappelle Philippe Musellec, directeur général des Celliers associés, le n°2 Français des produits cidricoles *(cidre Val de Rance)* dont les ventes à l'étranger ont été multipliées par dix en cinq ans !

Guillaume LE DU.

Cet été, échange de bons procédés entre voisins

Pas de perceuse, personne pour garder le chien, besoin de quelqu'un pour arroser le jardin... Et si vous demandiez, grâce à un Internet, un coup de main dans votre voisinage ?

Pour les vacances

À la veille du départ en vacances, le frigo est presque plein. Une petite voix vous souffle de ne pas tout jeter à la poubelle. Ça tombe bien, depuis l'an dernier, vous pouvez faire appel à une communauté d'affamés (*PartageTonFrigo.fr)* pour engloutir vos yaourts bientôt périmés.

Certains font payer. Mais le prix est souvent dérisoire (quelques euros) : alors, autant ne pas laisser perdre. N'oubliez pas que 20 kg d'aliments par habitant sont gaspillés chaque année. Vous voulez vous assurer que vos plantes vertes le seront toujours à votre retour ?

N'ayez crainte, pléthores de petites mains sont prêtes à venir arroser vos azalées. C'est l'option qu'a choisie Emma, une Nantaise de 29 ans : « **Pendant mes vacances, j'ai demandé à un voisin de venir arroser mes plantes deux fois par semaine, il en profite aussi pour relever mon courrier** ».

Mise en relation

Plusieurs sites, à l'image de la start-up bresto-nantaise *ILokYou.com*, mettent en relation des particuliers pour confier ce type de « missions ». Tondre la pelouse, nourrir le poisson rouge, ramasser les poubelles... Ceux qui ne partent pas en profitent pour arrondir les fins de mois.

On peut même confier son animal. Le site *Pretemoitonchat.com* va se lancer ce moi-ci. Il propose de mettre en relation des propriétaires de chats avec des voisins prêts à le prendre en pension pour 2 € par jour. À vous de fournir la nourriture et la litière.

Et le reste de l'année

Il vous manque un outil ou tout autre appareil ? Là encore, il y a la solution. À l'initiative de deux designers suisses (*Pumpipumpe.ch*), des stickers à coller sur votre boîte aux lettres symbolisent le karcher, la boule disco, l'échelle ou le barbecue que vous êtes disposés à prêter.

En matière de bons plans, les étudiants ne sont pas à cour d'idée. Comme ceux à l'initiative du projet *LaMachineDuVoisin.fr* : leur plateforme met en relation des « Sans machine (à laver) fixe » avec leurs voisins, équipés. Nicolas, à Rennes, a tout prévu : « **Livres, Tv, et Xbox** » sont à disposition pendant que la lessive tourne.

Nouvelles manières de consommer, nouvelles manières de se rencontrer ? À ceci près que, comme le rappelle Atanase Perifan, fondateur de l'association *Voisins Solidaires*, pour se rencontrer, pas besoin de marchander : « **On peut louer sa perceuse, mais c'est encore plus sympa de la prêter.** »

Estelle HUCHET.

Régions : pourquoi Bussereau s'abstient

Alors que son parti est contre la réforme, le président UMP de la Charente-Maritime est pour la nouvelle carte. Explications.

Entretien

Franck Dubray

Dominique Bussereau. Président du conseil général de Charente-Maritime.

Cette réforme territoriale, il fallait la faire ou pas ?

C'est toujours mieux qu'une absence de réforme. Sauf que ça a été fait dans le mauvais sens : on aurait commencé par les compétences, il y aurait eu beaucoup moins de difficultés sur le redécoupage.

Poitou-Charentes fusionne avec l'Aquitaine, ce qui vous va. Mais l'UMP est contre la réforme...

L'UMP est contre le principe de cette loi pour la raison que je viens d'indiquer. Un certain nombre d'UMP considèrent, comme moi, qu'au fil des débats, le gouvernement a amélioré sa copie. J'ai voté la carte. Sur le vote final de mercredi, j'ai fait savoir au gouvernement que lorsque l'on me tendait une main, je ne la rejetais pas, ce qui veut dire que je vais m'abstenir.

Le redécoupage laisse le Centre orphelin, la Bretagne et les Pays de la Loire dans leurs limites actuelles. Il y avait mieux à faire?

Une région qui reprendrait l'axe ligérien, une grande région Val-de-Loire, ça ne me paraîtrait pas idiot. Mais je n'ai pas vu beaucoup d'appétence chez mes collègues des Pays de la Loire ni de la région Centre.

Faut-il faciliter la migration d'un département d'une Région vers l'autre ?

Il existe un droit d'option, mais trop cadenassé. Si la Loire-Atlantique voulait partir, je ne vois pas la région Pays de la Loire la laisser partir.

La taille des régions est-elle un problème ?

Non, le problème c'est d'avoir une métropole. Ce qui nous intéresse, en Poitou-Charentes, c'est d'avoir Bordeaux comme image mondiale. Pour Nantes et Rennes, qui sont deux métropoles, c'est plus compliqué !

Recueilli par Michel URVOY.

La France en bref

Les VTC manifestent à leur tour

AFP

À l'appel de cinq entreprises, une centaine de chauffeurs *(photo)* ont protesté, hier, à Paris contre un amendement leur imposant de retourner à leur base entre chaque course. Le projet de loi, censé calmer le jeu entre les taxis et les véhicules de transport avec chauffeurs (VTC), adopté par l'Assemblée le 10 juillet, est discuté cette semaine au Sénat.

La nouvelle version de la loi Florange adoptée

Le Parlement a adopté définitivement, hier soir, par un ultime vote des députés, le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire, qui entend favoriser le développement de ce secteur mais aussi la reprise de PME par leurs salariés. Le texte concerne quelque 200 000 associations, mutuelles et coopératives ainsi que certaines entreprises. L'ensemble de la gauche a soutenu ce texte et la droite s'est abstenue.

Gaston Flosse placé en garde à vue à Papeete

Gaston Flosse a été placé en garde à vue, hier, à Papeete. Le Sénat avait levé en avril l'immunité de l'élu, à la demande du juge d'instruction chargé de l'enquête sur des irrégularités, notamment dans l'octroi de marchés pour la construction d'un hôpital. La présidence polynésienne à déploré une « mesure délibérée d'humiliation ». La Cour de cassation rendra quant à elle, aujourd'hui, sa décision dans une affaire d'emplois fictifs, dans laquelle il a été condamné en appel à quatre ans de prison avec sursis, 125 000 euros d'amende et trois ans de privation des droits civiques pour prise illégale d'intérêts et détournement de fonds publics.

Un demi-million d'actes de violences en un an

Entre le 1er juin 2013 et le 31 mai 2014, les atteintes volontaires à l'intégrité physique se chiffrent à 504 081 infractions, contre 485 601 l'année précédente, soit une augmentation de 3,8%, d'après un document confidentiel du ministère de l'Intérieur dévoilé par *Le Figaro*. L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), l'organisme gouvernemental en charge de la publication des statistiques de la délinquance, fait toutefois remarquer que depuis 2012, police et gendarmerie ont changé leurs outils de comptabilisation. Il n'est donc « pas possible de dire que la violence enregistrée augmente » à partir de ces chiffres.

Prison de La Santé : les derniers détenus transférés

Les soixante prisonniers encore détenus à la maison d'arrêt parisienne ont été transférés, hier matin, au centre pénitentiaire de Saran (Loiret). La prison de La Santé, construite en 1867, doit être rénovée à partir de l'année prochaine et jusqu'en 2019. Elle avait cessé d'accueillir des détenus depuis la mi-janvier. Le nouveau centre pénitentiaire de Saran sera officiellement inauguré vendredi.